

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 42

Artikel: Un héritier : [suite]
Autor: Nottret, Virginie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187870>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coitron et vai, lo gringalet
 Ve passâ on biô prevôlet
 Qu'allâ se posâ su 'na rouza.
 « Po cesique, l'est autra tsouza,
 Se sè peinsà noutron luron,
 Y'en vu férè mon compagnon.
 Lo faut eria : Biô prevolârè !
 Vins vers mè ; vu étré ton frârè
 Et te n'ami, kâ te mè plié ! »
 L'autro vouaitè quin n'estaffié
 Lâi tint dinse on tant dâo leingadzo ;
 Mâ quand recognâi lo vesadzo
 Dè sé grand blagueu d'êtsergot,
 Lâi fâ : « Eh ! tsanero dè rabot !
 Ora que su biô, ye tè seimblie
 Que t'és 'na dzein que mè resseimblie
 Et te mè vâo po te n'ami ?
 Eh bin na ! Te m'as mépresi
 Du dedein ta balla cœquelhie
 Quand n'été què pourra tsenelhie,
 Ma ora que su biô prevôlet :
 Râva por tè ! »

C. C. D.

Accidents de vendange.

Des accidents qu'on avait déjà vu se produire à cette même époque, dans diverses localités du canton, en 1847, et d'une manière beaucoup plus grave encore, viennent, dit-on, de se répéter à Gollion. On nous assure que plusieurs chevaux occupés à mener la vendange au pressoir se sont blessé les pieds en marchant sur des grains de raisins, qui se sont plantés dans la botte, au point qu'une quinzaine de ces quadrupèdes sont mis hors de service. On espère néanmoins les sauver.

Un vétérinaire de Lausanne appelé sur les lieux, a déjà réussi à extraire plusieurs de ces grains, au grand soulagement de la bête.

Avis aux propriétaires des grands crus.

Le nouveau képi, dont nous avons pu voir quelques échantillons, à titre d'essai, lors du dernier rassemblement de troupes, a eu, paraît-il, peu de succès dans certaine gare. Un de nos officiers, portant cette coiffure, se présente au guichet et demande une demi-place en seconde classe.

— Il n'y a que les officiers suisses qui jouissent de la réduction de prix, lui répond l'employé, les officiers étrangers paient comme tout le monde.

Ne serait-il pas convenable, dans le but d'éviter de pareilles méprises, de faire déposer dans chaque gare un exemplaire du nouveau couvre-chef?

UN HÉRITIER.**VI**

J'avais cinquante ans alors et toute ma vie avait été consacrée au travail; des goûts sérieux s'étaient manifestés en moi dès ma jeunesse; aussi je m'étais toujours tenu à l'écart des plaisirs, et les femmes les plus rassantes m'avaient laissé jusque-là froid et indifférent. L'impression produite sur moi par Agnès Mérian devait être profonde et durable.

Cependant je tins ma promesse, je lui fis obtenir du

travail qui, grâce à mon intervention, lui était payé un prix très élevé. Je n'avais aucun rapport avec elle, je croyais accomplir simplement une bonne action et j'essaiais de bannir son souvenir de ma pensée, mais son image s'y présentait sans cesse.

Un jour elle vint à l'improviste pour m'adresser ses remerciements; sa présence répandit dans mon âme une sensation pleine de charme et de douceur, je n'en pouvais plus douter, je l'aimais sérieusement, profondément. Je fus avec elle froidement poli; si je lui avais fait l'aveu de mon amour, elle l'aurait regardé comme un outrage.

Pour rien au monde je n'aurais voulu donner mon nom respecté à une femme indigne de moi, à une de ces femmes éhontées et sans respect d'elles-mêmes qui traîquent effrontément de leur jeunesse et de leur beauté. Le langage, la mise et l'attitude d'Agnès Mérian me faisaient croire à sa parfaite honnêteté; mais je ne voulais pas juger uniquement sur les apparences. Je pris les renseignements les plus minutieux sur son genre d'existence; j'appris qu'elle menait une vie irréprochable, et se consacrait entièrement à son enfant.

Dès lors ma résolution fut prise; je n'avais à rendre compte à personne de mes actions, je résolus d'épouser Agnès Mérian.

Je me présentai chez elle un jour; son logis était humble et pauvre, mais l'ordre et la propreté y régnait. Une douce mélancolie était peinte sur ses traits, toutefois on n'y voyait plus cette empreinte de sombre désespoir que j'y avais remarquée la première fois où je m'étais trouvé en sa présence.

Ma visite la surprit étrangement, et son étonnement redoubla quand elle en connut le motif.

Elle ne pouvait croire ce qu'elle entendait, et il lui semblait être le jouet d'un rêve, mais je lui donnai l'assurance que mon offre était des plus sérieuses, et je lui peignis avec chaleur le sentiment qui m'entraînait vers elle.

Agnès Mérian en fut profondément touchée, toutefois elle ne se montra pas éblouie par l'avenir brillant que je lui offrais, et n'accepta pas ma proposition sans me faire quelques objections dictées par la délicatesse. Elle me pria de bien réfléchir à la situation dans laquelle l'avait placée la conduite odieuse de M. Blavigny.

— Si plus tard, me dit-elle, vous en veniez à regretter votre détermination, ce serait là pour moi le comble du malheur.

J'apaisai ses scrupules en lui représentant que je ne cédais pas à un entraînement irréfléchi, je lui affirmai que je l'aimais assez pour foulé aux pieds les convenances sociales, pour renoncer à tous les avantages de fortune que j'aurais pu attendre d'une épouse.

Je la quittai radieuse, pleine d'espérance et convaincue entièrement de la sincérité de mes sentiments.

J'annonçai aux personnes de ma connaissance que je me disposais à épouser prochainement une jeune veuve. Comme je vivais très retiré, on ne s'inquiéta guère de mon mariage.

Agnès était si simple et si modeste, qu'elle put, sans porter ombrage à personne, s'installer dans ma demeure en qualité de dame et maîtresse. Jamais elle ne me demanda de la conduire dans le monde, et j'ai joui du bonheur domestique le plus complet qu'on puisse désirer.

Si l'amour ne pouvait plus éclore dans son âme désenchantée, une reconnaissance passionnée fit d'elle une épouse aussi aimante que dévouée.

Quelques années après mon mariage, je quittai les affaires et nous vîmes nous installer ici. Nous avons un cercle d'amis choisis dont la présence égale de temps à autre notre solitude; nous demandons aux beaux-arts

et à des lectures attrayantes nos plus agréables distractions.

Nous n'avons pas eu d'enfant, mais Lucile, la fille de M. Blavigny, me regarde comme son père. Je me suis plu à soigner son éducation; elle se joint à sa mère pour embellir ma vieillesse par les plus aimables, les plus délicates attentions.

— C'est elle sans doute que tout-à-l'heure j'ai aperçue dans le jardin.

— Oui, probablement.

— Elle m'a paru charmante.

— Elle est d'autant plus séduisante, qu'elle-même ignore les charmes dont la nature l'a douée; tout en elle est candeur et innocence; mais vous ferez plus ample connaissance avec cette chère enfant, car je compte vous garder ici quelques jours.

— Ma présence ne sera-t-elle pas importune à Mme David?

— Nullement, car elle vous sait homme d'honneur, et compte sur votre discréction. (A suivre.)

Recettes.

Rhume de cerveau. — Voici un nouveau remède très simple au moyen duquel on assure qu'on peut guérir presque instantanément ce rhume. Le traitement consiste en inhalations de teinture d'iode. Le flacon qui la contient étant tenu dans la main, l'iode se vaporise à la chaleur, et, si l'on répète ces inhalations fréquemment, on voit rapidement disparaître tous les symptômes du mal.

Conservation du gibier. — On peut conserver longtemps le gibier frais en lui serrant le cou fortement avec une cordelette, afin d'empêcher l'air de pénétrer dans le corps, et en mettant dans le ventre un morceau de charbon, après l'avoir vidé. Il faut, en outre, soigneusement boucher avec du papier gris toutes les ouvertures, soit celles qu'on a faites pour vider l'animal, soit les plaies produites par le plomb.

Boutades.

Le juge H*** était occupé l'autre jour devant sa maison à couper du bois, comme un pauvre homme. Vient à passer une de ses connaissances qui lui dit: « Eh bien, que faites-vous là, monsieur le juge ?... »

— Vous voyez, dans mes moments lucides, je m'amuse à couper du bois.

Ce malheureux juge, qui avait la manie de faire de belles phrases quoique connaissant fort peu sa langue, avait voulu dire: « dans mes moments de loisir ».

— Alors, reprit le passant, quand vous n'avez pas vos moments lucides, que faites-vous ?

— Eh bien, je siège au tribunal.

Un avocat, qui n'emploie son talent qu'à des procès de peu d'importance, est obligé, pour donner satisfaction à ses créanciers, de souscrire des billets d'un chiffre assez élevé. Comme un de ses amis avait l'air de le plaindre, il lui répondit avec philosophie :

— Eh ! que veux-tu ? les petites causes produisent les grands effets !

Un Lausannois qui a acheté une petite propriété à quelques lieues de la capitale, où il vient de passer l'été, nous disait l'autre jour avec affectation : « Ah ! mon cher, une villa charmante, des sites superbes, un pays délicieux, quoi ! Je compte en faire mon pays natal.

— Votre ami Jules ?... Je ne peux pas le souffrir ; il est faux, il est bête !

— Vous êtes trop sévère ! Il est vrai qu'il dit des bêtises, mais rien ne prouve qui ne les pense pas.

Un individu fort grossier se trouvait l'autre jour, à titre de témoin, chez un notaire de Lausanne, pendant la stipulation d'un acte.

Cet homme, à l'étonnement de tous, gardait son cigare à la bouche et se promenait dans le bureau, crachant affreusement à droite et à gauche.

Le notaire, impatienté, sonne et dit à sa domestique : « Françoise, ayez l'obligeance d'approcher le crachoir de monsieur. »

Ce qui fut fait.

Un moment après, l'importun personnage continuant de souiller le parquet, le notaire sonne de nouveau :

— Françoise, dit-il, approchez donc monsieur du crachoir.

Nous avons le plaisir d'annoncer que le *Chansonnier vaudois*, de M. C.-C. Dénéréaz, vient de sortir de presse, et qu'il sera expédié aux souscripteurs à partir du 20 courant. — Cet ouvrage sera mis en vente chez les principaux libraires et au Bureau du *Coniteur vaudois*.

La livraison d'octobre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE contient les articles suivants :

La Béatrice de Dante, par M. Marc Monnier. — A nous trois, par M. Paul Gervais. — La poésie et la raison au siècle de Louis XIV, par M. Paul Stapfer. — L'Indochine, le royaume de Siam, l'empire Birman, le Cambodge, la Cochinchine française, l'empire Annamite, par M. Léo Quesnel. — De l'enfance chez les différents peuples, par M. Arvède Barine. — La Navigation électrique, par M. G. van Muyden. — Le mari de Laurine, par M. Salvatore Farina. — Chroniques parisienne, italienne, allemande, anglaise, russe, suisse et politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

AVIS. — Les lettres non affranchies ou celles qui le sont insuffisamment, sont refusées. — Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées d'un timbre-poste de 20 c.

Papeterie L. MONNET

Rue Pépinet 3, Lausanne.

Grand choix de papiers à lettres pour bureaux. — Impression de têtes de lettres, factures, enveloppes, cartes de visite, etc. — Registres de toutes régularités et de tous formats. Presses à copier.

Agendas de bureaux pour 1884.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & Cie.